

AUDITEUROPE

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boîte 3.4

59777 EURLILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

HAUTE FIDELITE

Pôle régional des musiques actuelles

Hauts-de-France

8 Avenue de Bourgogne

60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association HAUTE FIDELITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HAUTE FIDELITE, pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans la note « Principales méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Principales méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 26 mai 2026

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP

A blue ink signature, appearing to read 'Vincent Hamou', is written over a horizontal line.

Vincent Hamou, Associé



Hélène Faille

EXPERTS COMPTABLES • COMMISSAIRES AUX COMPTES

Franck Gobin

HAUTE FIDELITE

**8 AVENUE DE BOURGOGNE
60000 BEAUVAIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

CABINET FAILLE-GOBIN & ASSOCIÉS

43 avenue d'Italie | ZAC Vallée des Vignes | 80094 Amiens Cedex 3 | Tél. 03 60 126 125

BUREAUX SECONDAIRES

11 place de la République | 80800 Corbie | Tél. 03 60 126 128

9 ter rue du Haut | 80260 Villers Bocage | Tél. 06 32 16 29 86

HAUTE FIDELITE

Rapport de présentation

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association HAUTE FIDELITE pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	157 488,90 Euros
Chiffre d'affaires	4 621,49 Euros
Résultat net comptable	1 548,45 Euros

Fait à AMIENS

Le 24/04/2026

Signature



Franck GOBIN

Cabinet CABINET FAILLE - GOBIN & Associés

HAUTE FIDELITE

Bilan association ANC2022-06

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	2 456	2 456			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 994	8 755	239	1 219	- 980
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	153		153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 701		1 701	1 701	
TOTAL (II)	13 304	11 211	2 093	3 073	- 980
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 883		1 883	2 265	- 382
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	89 976		89 976	80 860	9 116
Charges constatées d'avance	1 719		1 719	1 642	77
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	61 818		61 818	110 397	- 48 579
TOTAL (III)	155 396		155 396	195 164	- 39 768
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	168 700	11 211	157 489	198 237	- 40 748

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	30 588	30 588	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	37 429	32 826	4 603
Excédent ou déficit de l'exercice	1 548	4 603	- 3 055
Situation nette (sous total)	69 565	68 017	1 548
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	69 565	68 017	1 548
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 032	4 708	20 324
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	44 906	37 184	7 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	17 986	88 327	- 70 341
TOTAL (IV)	87 924	130 220	- 42 296
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	157 489	198 237	- 40 748
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

HAUTE FIDELITE

Compte de résultat association ANC2022-06

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	23 850	25 250	- 1 400	-5,54
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	4 621	6 319	- 1 698	-26,87
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	304 291	253 085	51 206	20,23
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 451	1	2 450	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	335 214	284 654	50 560	17,76
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	102 304	66 500	35 804	53,84
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 293	2 134	159	7,45
Salaires et traitements	175 503	161 070	14 433	8,96
Cotisations sociales	52 935	50 100	2 835	5,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	980	1 771	- 791	-44,66
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	342	51	291	570,59
Total des charges d'exploitation (II)	334 357	281 626	52 731	18,72
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	857	3 028	- 2 171	-71,70
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	691	1 647	- 956	-58,04
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	691	1 647	- 956	-58,04
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		4	- 4	-100
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)		4	- 4	-100
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	691	1 643	- 952	-57,94
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	1 548	4 671	- 3 123	-66,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		68	- 68	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		68	- 68	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-68	68	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	335 905	286 301	49 604	17,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	334 357	281 698	52 659	18,69
EXCEDENT OU DEFICIT	1 548	4 603	- 3 055	-66,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats	6 409	1 992	4 417	221,74
Total	6 409	1 992	4 417	221,74
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	6 409	1 992	4 417	221,74
Total	6 409	1 992	4 417	221,74

HAUTE FIDELITE

Annexe Associations

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

I - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

HAUTE FIDÉLITÉ a pour objet de structurer le secteur des musiques actuelles sur le territoire des Hauts-de-France et d'élaborer un travail de co-construction impliquant l'ensemble des adhérent·e·s et des acteur·rice·s mobilisé·e·s.

II - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES :

" La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Dans son projet cadre, la nature des activités et des missions sociales réalisées prend appui sur trois objectifs généraux qui se déclinent en neuf objectifs stratégiques :

1. SOUTENIR LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION

- 1.1. Fédérer les acteurs, encourager les coopérations et accompagner les initiatives en musiques actuelles en région Hauts-de-France
- 1.2. Contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans le champ des musiques actuelles et des secteurs connexes
- 1.3. Identifier les enjeux de la filière et y répondre dans une logique d'équité territoriale

2. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE EN RÉGION

- 2.1. Repérer, valoriser les pratiques et accompagner l'émergence artistique sur les territoires
- 2.2. Promouvoir et défendre les droits culturels des personnes
- 2.3 Favoriser la prise en compte de la pluralité des acteurs (activités, finalités, modes d'organisation etc.)

3. EXPÉRIMENTER ET INSTITUER DE NOUVELLES PRATIQUES FAVORISANT LA STRUCTURATION ET L'INNOVATION

- 3.1. Repenser les modèles économiques en défendant un développement économique social, solidaire et durable
- 3.2. Anticiper les nouvelles réalités professionnelles (emploi, compétence, formation, etc.) et répondre collectivement aux enjeux sociétaux, numériques et écologiques
- 3.3. Favoriser les logiques d'innovation et d'expérimentation dans un processus d'amélioration continue

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité d'observation
- Activité de ressource et d'information
- Activité de concertation et de coopération
- Activité d'appui aux acteurs

III. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE :

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Actions :

- a. L'ensemble des projets engagés sur des financements au fonctionnement ont pu être réalisés durant l'année 2025 (Rencontres Radar, Séminaire Au Turbin, Rencontres professionnelles Crossroads, sessions de formation, réalisation du Panorama des adhérents)
- b. Le projet « Les Grandes Formes » soutenu par la DRAC à hauteur de 10 000 euros a pris fin cette année avec 2 sessions de formation organisée en janvier et février. Le solde de la subvention perçue comptabilisée pour partie en produits constatés d'avance en 2024 est inclus dans le total des produits d'exploitation pour 2025.
- c. La Dreets soutient le projet DEFMA, diagnostic emplois-formations, à hauteur de 35 000€ et court du 01.12.2023 au 30.06.2026. Un avenant de prolongation de 12 mois a été signé en cours d'année. La Région Hauts de France soutient le projet DEFMA, diagnostic emplois-formations, à hauteur de 39 900€ et court du 01.12.2024 au 30.06.2026.
La phase de diagnostic a été lancée en début d'année par l'organisme en charge du projet : l'ITEMM. Une partie des subventions de la Dreets et de la Région perçues ont été comptabilisées en partie en produits constatés d'avance.
- d. Le Centre National de la Musique soutient les actions de concertation et d'animation du contrat de filière en région, du 01.06.2024 au 31.05.2025. La subvention perçue comptabilisée en partie en produits constatés d'avance en 2024 est incluse dans le total des produits d'exploitation pour 2025.

- Ressources humaines :

En 2025, la masse salariale s'élève à 228 K€ pour 5 CDI et un contrat d'apprentissage. Les salaires ont évolué selon les changements d'échelons des membres du personnel et l'augmentation du smic. Au 31.12.2025, l'équipe salariée est composée de 5 emplois temps plein en CDI.

- Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les heures passées par les bénévoles dans les groupes de travail et réunions sont valorisées au SMIC horaire chargé avec le taux moyen des charges sociales de l'association qui est de 30%, soit 15,44 € / heure. Elles représentent un montant de 6 409 € chargé au titre de l'année 2025.

- Dispositif local d'accompagnement :

Dans un contexte budgétaire et politique marqué par des incertitudes, l'équipe du pôle HAUTE FIDÉLITÉ a souhaité engager un travail de fond sur la reformulation et la clarification de ses missions afin de renforcer leur lisibilité et leur cohérence avec les besoins de notre écosystème. Un travail de DLA a débuté en mai 2025 avec pour objectif de redéfinir les missions, buts et objet du pôle. Pour ce faire, les membres du CA et l'équipe ont été accompagnés par Julien Cache, du cabinet JL2C.

Ce nouveau programme traduit la volonté d'adapter nos modes d'action et nos priorités à un environnement en mutation, tout en maintenant le cap fixé par le projet stratégique.

Les nouvelles missions qui découlent des travaux du DLA sont les suivantes :

- Mission représenter et valoriser
- Fusion de la mission « information-ressource » avec la mission « appui aux acteurs » au sein de la mission « conseiller et former »
- Reformulation des missions :
 - o Représenter et valoriser
 - o Observer et préconiser
 - o Se concerter et coopérer
 - o Conseiller et former

Ce travail de fonds a également permis de réviser les statuts et le règlement intérieur proposés en AGE en février 2026. Il sera suivi au début de l'année 2026 par un Appui Conseil RH permettant de revoir les fiches de poste salarié·es ainsi que les fiches de poste des membres de la gouvernance.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et le règlement n° 2018-06, modifié par le règlement n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation,
- Changement de méthodes comptables induit par la première application du nouveau règlement ANC 2022-06 impactant la présentation des états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement.
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Changement de méthode comptable - Application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC-2018-06.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- " la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- " la suppression de la technique du transfert de charges ;
- " la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- " L'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des règlements ANC N°2022-06 et ANCN°2023-03 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	1 an
Autres immobilisations incorporelles	1 an
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe. Ce montant est évalué à 4 591 euros au 31/12/2025. Le calcul a été effectué avec un taux d'actualisation de 3.35 %.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 456			2 456
Immobilisations corporelles	10 815		1 821	8 995
Immobilisations financières	1 854			1 854
TOTAL	15 125		1 821	13 305

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 456			2 456
TOTAL I	2 456			2 456
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 596	980	1 821	8 755
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	9 596	980	1 821	8 755
TOTAL GENERAL (I+II)	12 052	980	1 821	11 211

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 854		1 854
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	1 883	1 883	
Autres créances	89 076	89 076	
Charges constatées d'avance	1 719	1 719	
TOTAL	94 532	92 678	1 854

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	81 750
Autres produits à recevoir	
TOTAL	81 750

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	30 588				30 588
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	32 826	4 603			37 429
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	4 603	-4 603			1 548
Dont générosité du public					
Situation nette	68 017				69 565
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	68 017				69 565
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		37 429
SOLDE		37 429

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 032	25 032		
Dettes fiscales et sociales	44 906	44 906		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	17 986	17 986		
TOTAL	87 924	87 924		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	23 616
Dettes fiscales et sociales	20 863
Autres dettes	
TOTAL	44 479

Annexe des comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ETAT	FONPEPS ASP	13 950	12 000	1 950		
DRAC	FONCTIONNEMENT	50 000	50 000			2 427
C.REGIONAL HDF	FONCTIONNEMENT	153 000	122 400	30 600		
DREETS	DEFMA			39 900	17 986	69 900
CNM	SOUTIENS AUX AI			7 800		16 000
CD SOMME	FONCTIONNEMENT	3 000	1 500	1 500		
CD OISE	FONCTIONNEMENT	7 000	7 000			
CD NORD	FONCTIONNEMENT	3 000	3 000			
CD PAS DE CALAIS	FONCTIONNEMENT	4 000	4 000			
TOTAL		233 950	199 900	81 750	17 986	88 327

Cotisations

Fait générateur des cotisations : à la réception du formulaire d'adhésion de l'adhérent, la facture est émise.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Rémunération des cadres dirigeants***

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	1	
TOTAL	5	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 520 E.